

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 71 (1926)  
**Heft:** 1

**Artikel:** L'évolution de notre artillerie lourde 1815-1925 [suite]  
**Autor:** Anderegg  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-340946>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'évolution de notre artillerie lourde.

1815-1925.

(Suite.)

### VII. L'ORGANISATION ACTUELLE DE L'ARTILLERIE LOURDE.

Peu d'années après l'armistice, années pendant lesquelles la majorité de nos populations se nourrit de la grande illusion que la guerre allait être abolie à tout jamais, et pendant lesquelles on ne pouvait parler de l'armée sans amener sur le visage de son interlocuteur le petit sourire de pitié que l'on a pour les choses désuètes et inutiles, il fallut se rendre à la réalité et reprendre toutes les questions se rapportant à l'armée, spécialement celles du matériel et de l'organisation, au point où elles en étaient restées à la fin de 1918. Le résultat le plus tangible de cet état d'esprit trompeur (et cependant assez compréhensible) fut un retard de trois ans, très difficile à rattrapper.

Les nombreux renseignements sur la guerre publiés pendant ces quelques années avaient permis de se faire une idée suffisamment précise de l'organisation et de l'armement des armées belligérantes à l'issue des hostilités et de risquer une comparaison avec l'état de notre armée. Ce qui, au point de vue général, frappa surtout, on peut même dire ce qui écrasa, ce fut le développement considérable pris par le matériel et les machines. Dans le domaine de l'artillerie, la question capitale était, avec la course aux grandes portées et aux grandes puissances, le rôle considérable, prépondérant même, joué pendant les dernières années de la guerre, par l'artillerie lourde qui avait fini par devenir l'artillerie principale.

En regard des artilleries lourdes nombreuses et imposantes des armées étrangères, nous avons notre artillerie à pied, non plus telle que nous venons de la voir à la fin de 1918, mais affaiblie par le fait que toutes les compagnies d'artillerie

à pied (11 à 16 et 21 à 23) qui n'étaient que des formations de landwehr et de landsturm, avaient vu, dès 1918, leurs effectifs diminuer chaque année par la libération du service des classes d'âge du landsturm sans qu'aucune augmentation vint combler ces vides. La plupart de ces compagnies n'avaient plus la moitié de leur effectif réglementaire et les cadres étaient réduits à un état embryonnaire. Notre artillerie lourde se réduisait, en réalité, aux huit batteries d'obusiers de 15 cm.

On considéra fort justement que la première tâche consistait à organiser d'une façon définitive les formations d'artillerie lourde créées pendant la guerre, remettant à plus tard la question du renouvellement du matériel. Dès 1921, on recruta les hommes nécessaires pour les batteries de canons lourds, et, en 1923, la création de 16 batteries de canons de 12 cm. à traction automobile fut décidée. Les 8 batteries d'obusiers de 15 cm. et les 16 batteries de canons de 12 cm. formèrent 4 *régiments d'artillerie lourde*.

Un régiment d'artillerie lourde comprend :

1 état-major de régiment,

1 groupe d'obusiers de 15 cm. à 2 batteries et 2 colonnes de munitions,

2 groupes de canons de 12 cm. à 2 batteries,

1 colonne de camions automobiles pour le ravitaillement en munitions.

Ces 4 régiments d'artillerie lourde font partie de l'artillerie d'armée.

*L'obusier de 15 cm.* est une pièce à tir rapide, à recul sur affût variant avec l'angle de tir, du modèle 1916. Le champ de tir vertical est de 760 ‰, le champ de tir latéral de 20 ‰ (sans déplacer la crosse). Cet obusier tire, à percussion seulement, un obus de 42 kg. à la portée maxima de 8500 m. Une gamme de 7 charges contenues dans une douille métallique permet d'adapter la trajectoire à la topographie du terrain ; le projectile et la douille se chargent séparément. La vitesse de tir peut atteindre 2 coups à la minute et par pièce.

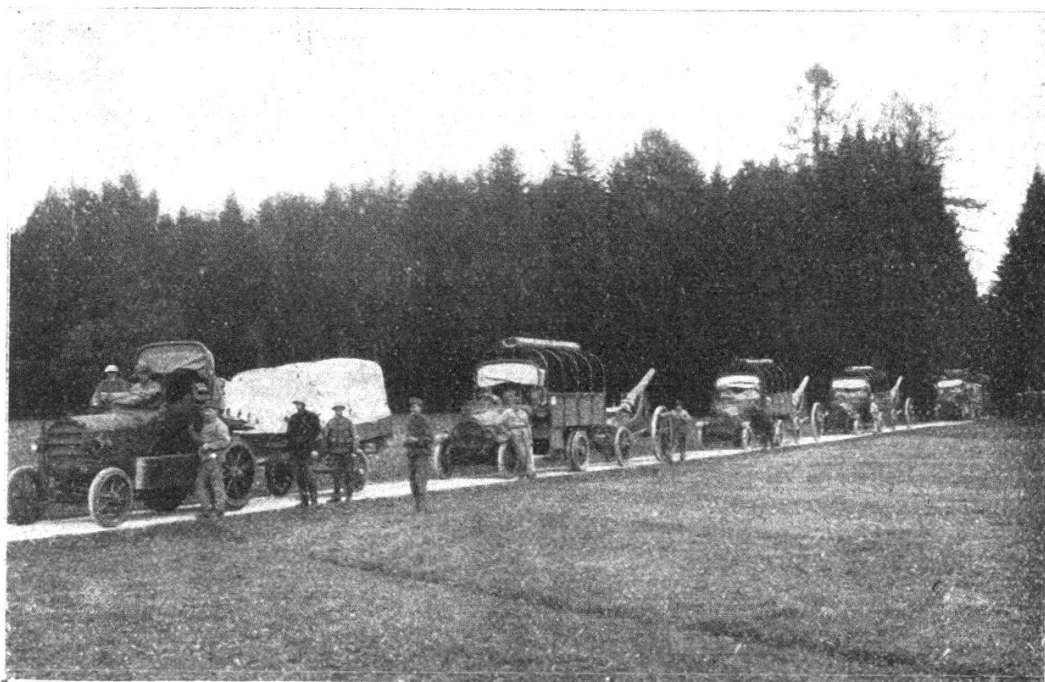
Le poids de l'obusier prêt au tir est de 2200 kg. ; en ordre de route 3300 kg. ; le caisson, en ordre de route, pèse 3500 kg. Pièce et caisson sont attelés à 6 chevaux. Le poids des voitures

ne permet d'effectuer que de courts temps de trot ; l'allure normale est le pas et la vitesse de marche d'une batterie d'obusiers de 15 cm. n'est guère supérieure à celle de l'infanterie. En pays montagneux, des attelages de renfort sont nécessaires.

Le poids élevé du projectile réduisant beaucoup le nombre de coups que la batterie peut transporter sans augmenter démesurément la longueur de colonne, il a fallu adjoindre à chaque batterie une colonne de munitions à traction hippomobile.

L'organisation de la batterie d'obusiers de 15 cm. est analogue à celle des autres batteries attelées, elle permet cependant, sans qu'il faille improviser, de former deux demi-batteries de 2 pièces.

*Le canon de 12 cm. à ceintures de roues n'a pas subi de changements importants depuis 1918.*



Il peut tirer 3 projectiles :

un shrapnel de 18 kg. jusqu'à 7500 m.,

un obus à double fusée jusqu'à 8500 m. (tir fusant) et  
9000 m. (tir percutant),

un obus à pointe allongée, à fusée instantanée, jusqu'à 10400 m.

Trois charges différentes permettent de courber plus ou moins la trajectoire, sans cependant obtenir un tir plongeant semblable à celui des obusiers ; à une distance de tir de 5000 m. par exemple, la charge la plus faible du canon de 12 cm. donne une trajectoire dont la courbure correspond à peu près à celle de la trajectoire obtenue avec la charge la plus forte de l'obusier de 12 cm. Au delà de 6500 m. la charge la plus forte du canon de 12 cm. permet de faire du tir plongeant. Projectile et gargousse se chargent séparément et sans douille.

La vitesse de tir peut atteindre 2 coups par pièce et par minute.

Le poids de la pièce en batterie (prête au tir) est de 3600 kg. En ordre de marche, la pièce pèse (sans ceintures de roues) 3700 kg.

Malgré toutes les imperfections de son organisation et de son matériel, la division d'artillerie de position était capable de remplir, dans une mesure suffisante, la tâche qu'on lui attribuait, à condition toutefois, qu'elle fût bien conduite. J'en eus la preuve pendant le premier cours de répétition que je fis, comme lieutenant, avec mon unité. La landwehr prenant part à ce cours, le groupe était, avec les effectifs réduits du temps de paix, au complet.

Les compagnies d'élite eurent trois jours pour revoir l'instruction de la troupe et effectuer les tirs au fusils, les compagnies de landwehr un jour pour s'organiser, puis le service en campagne commença et dura, sans interruption, jusqu'à la veille du licenciement.

Chacune de compagnies d'élite fut renforcée par la compagnie de landwehr du numéro correspondant et organisée en :

1 batterie de canons de 12 cm. à 4 pièces,

1 batterie de mortiers, à 4 pièces,

1 batterie de canons de 8,4 cm. à 6 pièces,

1 section pour le service du téléphone et le ravitaillement en munitions.

L'effectif d'une de ces compagnies renforcées était de 120 à 130 hommes.

Les canonniers de la troisième compagnie de landwehr qui sortaient des batteries de campagne ne connaissaient que le canon de 8,4 cm. et n'avaient pas de fusil ; la compagnie comptait une centaine d'hommes et fut chargée du service de garde, des projecteurs, des munitions, etc.

Quant à la compagnie du train de landwehr, elle comptait une cinquantaine d'hommes et disposait d'environ 80 chevaux de trait.

L'armement du groupe comportait ainsi :

8 canons de 12 cm.,

8 mortiers,

12 canons de 8,4 cm.

au total, 28 pièces, alors que l'armement normal aurait du être :

16 canons de 12 cm.,

12 mortiers,

12 canons de 8,4 cm.,

au total, 40 pièces.

Il est très probable que l'effectif du groupe sur pied de guerre aurait à peine suffi pour desservir ces 40 pièces.

Les tirs commencèrent avec le service en campagne ; les batteries tirèrent presque chaque jour, et chaque fois d'une position différente. Le tir terminé, une nouvelle supposition était donnée, les ordres distribués, les compagnies étaient disloquées et les batteires devaient aller à 10 ou 15 km. de leur emplacement occuper une nouvelle position et être de nouveau prêtes à tirer le lendemain matin. Et les déplacements de ces six batteries s'effectuaient au moyen des 80 chevaux de la compagnie du train.

Ce cours de répétition montra ce qu'il était possible d'obtenir de l'artillerie de position, car nos batteries d'alors furent au moins aussi mobiles que les batteries attelées de canons de 12 cm., même pendant les services de relève.

Il aurait fallu que l'artillerie de position pût quitter l'ornière dans laquelle la routine l'avait faite entrer et dont l'indifférence et la force de l'habitude l'empêchaient de sortir.

Le recrutement des officiers de l'artillerie de position devenait de plus en plus difficile, le nouveau matériel de l'ar-

tillerie de campagne offrant plus d'attrait que le « musée » de l'artillerie de position ; de ce fait, les cadres étaient le plus souvent incomplets, le rajeunissement du corps d'officiers extrêmement lent et, dans les grades supérieurs surtout, on était indifférent et très conservateur.

En sortant de notre école de recrues, pendant laquelle le commandant d'école avait fait son possible pour moderniser nos méthodes de tir et pour améliorer le rendement de nos vieux matériels, nous fîmes, quelques camarades et moi, un cours de répétition avec un groupe qui manquait d'officiers. Pleins de zèle et de bonne volonté, nous nous efforcions d'appliquer les enseignements reçus pendant l'école de recrues. Mais les quelques nouveautés et simplifications que nous apportions de l'école de recrues eurent le don d'exaspérer nos supérieurs qui nous blâmèrent de vouloir sortir de l'ornière, prirent à témoin leurs vieux règlements pour nous déclarer solennellement : « Notre matériel est suranné et tous vos efforts ne pourront en augmenter le rendement ; il nous faut un matériel moderne ! »

Il est clair que lorsqu'un esprit pareil règne chez les chefs le rendement de la troupe est très inférieur à ce qu'il pourrait et devrait être. Pourtant on aurait pu améliorer tant de choses ! non seulement quant à l'organisation et à la mobilité, ainsi que je pus le constater la même année, pendant le cours de répétition de mon unité, mais aussi quant au matériel et aux méthodes de tir. Par exemple, le tir indirect. Le canon de 12 cm. est construit pour le tir indirect, et pourtant jusque peu d'années avant la guerre, on ne pratiqua pour ainsi dire que le tir direct. Cela explique pourquoi les emplacements des batteries de position qui avaient été établies lors des manœuvres de la Thièle<sup>1</sup> ou de Pomy, par exemple, sont tous sur les crêtes au lieu d'être à couvert derrière les crêtes ; ces emplacements n'auraient jamais pu être occupés en temps de guerre et auraient pu, tout au plus, servir de fausses batteries. Les méthodes de mise en direction des pièces autrement

<sup>1</sup> *Les manœuvres de la Thièle*, par le major F. Feyler et le capitaine de génie H. Lecomte, *Revue militaire suisse*, 1903, p. 819.

que par la ligne de mire n'étaient pas connues et les moyens faisaient totalement défaut.

Il me souvient d'avoir mis en direction ma batterie de canons de 12 cm., qui se trouvait dans une clairière, au moyen de la carte au 250,000<sup>e</sup> et d'un point de pointage situé à 20 km. de la batterie ; cela n'était pas précisément une méthode rapide et exacte, mais c'était la seule possible.

Mais l'amélioration des méthodes de tir et des moyens de mise en direction n'avaient, chez la plupart de nos supérieurs, pas beaucoup plus de succès que le perfectionnement du matériel et de ses méthodes d'emploi. Pour eux, la seule solution était l'achat d'un matériel nouveau.

Un officier supérieur a, il y a une quinzaine d'années, défini assez justement le rôle qu'on attribuait à l'officier d'artillerie de position et, en même temps, l'esprit qui régnait alors chez la plupart de ces officiers en disant : « Nous sommes tout d'abord des camionneurs, puis des terrassiers et, enfin, s'il nous reste encore du temps, des canonniers. »

Seule la traction automobile pouvait donner à un matériel de ce poids la mobilité nécessaire à une artillerie lourde d'armée. Le matériel automobile d'une batterie de canons de 12 cm. est le suivant :

3 voitures automobiles et 3 motocyclettes avec side-car pour les reconnaissances et pour la liaison des différentes colonnes,

2 camions légers (1-2 tonnes) avec remorque pour les patrouilles du téléphone,

4 camions lourds (4-5 tonnes) destinés à remorquer chacun une pièce ; le matériel de pièce (ceintures de roues, outils, etc.) se charge sur le camion, sur lesquels les servants de la pièce prennent aussi place,

5 camions lourds (4-5 tonnes) portant chacun 120 coups complets,

1 camion lourd de réserve,

1 camion lourd (camion de batterie) pour le matériel de réserve et le carburant,

1 camion lourd avec remorque pour le matériel de cuisine, les vivres et les bagages,

enfin 1 tracteur d'artillerie destiné à remorquer les pièces en dehors des routes ; ce tracteur porte tous les agrès nécessaires pour le dépannage et les manœuvres de force.

Seuls le tracteur et les remorques sont du matériel de corps ; les autres véhicules à moteur sont réquisitionnés.

Une batterie tractée de canons de 12 cm. peut atteindre une vitesse horaire maxima de 15 km., la vitesse horaire moyenne est de 7 à 8 km., ce qui permet de couvrir des étapes journalières de 80 à 100 km. Les camions légers du téléphone et, cela va sans dire, les voitures de reconnaissance peuvent rouler à des vitesses beaucoup plus grandes.

Le ravitaillement en munitions du régiment est assuré par une colonne de 24 camions lourds.

Les états-majors de régiment et ceux des groupes de canons de 12 cm. possèdent aussi leurs voitures de reconnaissance et leurs camions légers pour les patrouilles téléphoniques ; chaque état-major a, en outre, un camion lourd pour ses vivres et bagages et, dans chaque régiment, un camion-citerne assure le ravitaillement en benzine.

Selon la nouvelle organisation de l'armée, l'artillerie d'armée est renforcée au moyen de *l'artillerie mobile de forteresse*, réorganisée en batteries à traction automobile. Cette artillerie se compose de :

- 9 batteries de canons lourds tractés (canons de 12 cm. à ceintures de roues), réparties en 4 groupes,
- 5 batteries d'obusiers de 12 cm., et
- 5 batteries de canons de 7,5 cm.

Ces 10 dernières batteries forment 5 groupes d'artillerie automobile comprenant chacun 1 batterie d'obusiers et une batterie de canons.

Ces 9 groupes forment 4 *régiments d'artillerie automobile*. L'organisation des 9 batteries de canons lourds est identique à celle des batteries de canons de 12 cm. des régiments lourds. Les batteries d'obusiers de 12 cm. et de canons de 7,5 cm. sont aussi organisées d'une façon analogue, avec la différence que, pour la marche, les canons de 7,5 cm. sont chargés sur des camions au lieu d'être remorqués comme les canons et obusiers de 12 cm.

Notre artillerie d'armée compte donc maintenant 43 batteries, soit 172 pièces.

Pour l'armée de campagne, l'augmentation est :

par rapport à 1918, (108 pièces) de 60%,

par rapport à 1914, (54 pièces) de 220%.

Cette artillerie d'armée se divise en deux catégories : les régiments lourds, armés de matériels que nous appelons de gros calibres, mais qui, en réalité, sont de calibres moyens, et les régiments automobiles, armés de matériels de petit et de moyen calibre.

La dénomination de ces régiments indique déjà, dans les grandes lignes, quelle est leur tâche principale :

les régiments lourds seront plutôt utilisés comme *artillerie de corps d'armée*, donc comme artillerie lourde, tandis que les régiments automobiles (et spécialement les groupes d'artillerie automobiles) joueront davantage le rôle d'une *réserve générale d'artillerie* et serviront en première ligne à renforcer ou à suppléer l'artillerie des corps de troupes. Il va sans dire que les circonstances obligeront souvent à faire de ces artilleries un autre emploi que celui, tout à fait général, indiqué ci-dessus.

La première tâche qui incombera à l'artillerie lourde fonctionnant comme artillerie de corps d'armée sera la *contre-batterie*. L'obusier de 15 cm. est, de nos pièces, celle qui convient le mieux pour cette tâche et spécialement pour les tirs de destruction dirigés contre l'artillerie ennemie, tandis que le canon de 12 cm. convient mieux pour la neutralisation des batteries adverses par des tirs à obus toxiques.

Dans la plupart des cas, notre artillerie lourde sera bientôt obligée de renoncer, pour une bonne part, à son rôle de contre-batterie pour *renforcer l'action d'appui* de l'artillerie divisionnaire ; les obusiers lourds par des tirs de destruction dirigés sur les obstacles matériels rencontrés par notre infanterie ou sur les ouvrages abritant l'infanterie adverse ; les canons lourds par des concentrations de feux, des feux de barrage, ou en prolongeant l'action des canons de campagne au delà de leur portée maxima.

Sans négliger sa tâche de contre-batterie, l'artillerie

lourde se prépare soigneusement à son rôle de renfort de l'artillerie de campagne. Grâce à ses projectiles fusants et à fusée instantanée, les canons lourds sont tout à fait aptes à remplir cette tâche. Pour remédier à la lenteur du tir, les feux de barrage ainsi que les concentrations brusques et passagères de feux doivent se faire au moyen de tirs de groupe. Même chez les obusiers lourds, on a le sentiment que l'action d'appui pourra devenir une tâche essentielle et on réclame, pour l'obus percutant qui est le seul projectile de ces pièces, une fusée instantanée qui permettrait d'exécuter des tirs contre le personnel.

Dans les régiments automobiles, la tâche des groupes d'artillerie automobiles sera, dans la plupart des cas, celle d'une artillerie d'appui. Quant aux groupes de canons lourds, ils auront une tâche analogue à celle des groupes de canons des régiments lourds.

Comme nous n'avons pas d'artillerie de position, il est très probable qu'en cas de conflit une partie de l'artillerie lourde servirait d'emblée à armer des régions fortifiées ou la « position d'armée ».

Major ANDEREGG.

(A suivre.)

